

# ADIAKAR

## Fiche d'identité

Nom commercial :	<b>ADIAKAR</b>
Composition :	<b>METSULFURON-METHYL 200 g/kg</b>
N° AMM :	<b>2080123</b>
Type d'action :	<b>HERBICIDES</b>
Formulation :	<b>(WG) GRANULES A DISPENSER DANS L'EAU</b>
Conditionnement :	<b>0.1kg, 0.4kg</b>

Le metsulfuron-méthyle est absorbé à la fois par les racines et par les feuilles puis est véhiculé par systémie ascendante et descendante. Adiakar est notamment utilisé sur les céréales et est efficace sur les dicotylédones annuelles et vivaces



## Usages autorisés

Culture		Dose	Max. appli	DAR	ZNT	
Blé dur d'hiver	Désherbage	Dicotylédones vivaces, Dicotylédones annuelles	30 G/HA	1	F	5 m

Usage :  
Uniquement sur céréales d'hiver.  
Pour les applications à 30g/ha du stade BBCH 30 à 39 : uniquement après reprise de la végétation.  
Afin d'éviter la présence de résidus dans les cultures suivantes, ne pas planter de cultures sur lesquelles le metsulfuron-méthyl n'est pas autorisé, moins de 60 jours après traitement, les cultures ré-implantées moins de 60 jours après traitement ne devront pas être traitées avec un produit contenant du metsulfuron-méthyl.

Dose :  
Applications :  
1 application par an, par culture et par parcelle.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.  
H410 Ne pas polluer d'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.



**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

## ADIAKAR

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
Blé dur d'hiver	Désherbage	Dicotylédones vivaces, Dicotylédones annuelles	25 G/HA	1	F	5 m
<p>Usage :</p> <p>Uniquement sur céréales d'hiver pour les applications après reprise de la végétation.</p> <p>Afin d'éviter la présence de résidus dans les cultures suivantes, ne pas implanter de cultures sur lesquelles le metsulfuron-méthyl n'est pas autorisé, moins de 60 jours après traitement, les cultures ré-implantées moins de 60 jours après traitement ne devront pas être traitées avec un produit contenant du metsulfuron-méthyl.</p> <p>Dose :</p> <p>Applications :</p> <p>1 application par an, par culture et par parcelle.</p>						
Blé dur d'hiver	Désherbage	Dicotylédones vivaces, Dicotylédones annuelles	15 G/HA	1	F	5 m
<p>Usage :</p> <p>Uniquement sur céréales d'hiver pour des applications avant repos végétatif. Diminution du stade maximum d'application de BBCH 29 à BBCH 20 pour des raisons de pertinence agronomique.</p> <p>Afin d'éviter la présence de résidus dans les cultures suivantes, ne pas implanter de cultures sur lesquelles le metsulfuron-méthyl n'est pas autorisé, moins de 60 jours après traitement, les cultures ré-implantées moins de 60 jours après traitement ne devront pas être traitées avec un produit contenant du metsulfuron-méthyl.</p> <p>Dose :</p> <p>Applications :</p> <p>1 application par an, par culture et par parcelle.</p>						
Blé tendre d'hiver	Désherbage	Dicotylédones vivaces, Dicotylédones annuelles	15 G/HA	1	F	5 m
<p>Usage :</p> <p>Uniquement sur céréales d'hiver pour des applications avant repos végétatif. Diminution du stade maximum d'application de BBCH 29 à BBCH 20 pour des raisons de pertinence agronomique.</p> <p>Afin d'éviter la présence de résidus dans les cultures suivantes, ne pas implanter de cultures sur lesquelles le metsulfuron-méthyl n'est pas autorisé, moins de 60 jours après traitement, les cultures ré-implantées moins de 60 jours après traitement ne devront pas être traitées avec un produit contenant du metsulfuron-méthyl.</p> <p>Dose :</p> <p>Applications :</p> <p>1 application par an, par culture et par parcelle.</p>						

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.  
H410 Ne pas polluer d'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.



**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

# ADIAKAR

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
Blé tendre d'hiver	Désherbage	Dicotylédones vivaces, Dicotylédones annuelles	30 G/HA	1	F	5 m
<p>Usage :</p> <p>Uniquement sur céréales d'hiver.</p> <p>Pour les applications à 30g/ha du stade BBCH 30 à 39 : uniquement après reprise de la végétation.</p> <p>Afin d'éviter la présence de résidus dans les cultures suivantes, ne pas implanter de cultures sur lesquelles le metsulfuron-méthyl n'est pas autorisé, moins de 60 jours après traitement, les cultures ré-implantées moins de 60 jours après traitement ne devront pas être traitées avec un produit contenant du metsulfuron-méthyl.</p> <p>Dose :</p> <p>Applications :</p> <p>1 application par an, par culture et par parcelle.</p>						
Blé tendre d'hiver	Désherbage	Dicotylédones vivaces, Dicotylédones annuelles	25 G/HA	1	F	5 m
<p>Usage :</p> <p>Uniquement sur céréales d'hiver pour les applications après reprise de la végétation.</p> <p>Afin d'éviter la présence de résidus dans les cultures suivantes, ne pas implanter de cultures sur lesquelles le metsulfuron-méthyl n'est pas autorisé, moins de 60 jours après traitement, les cultures ré-implantées moins de 60 jours après traitement ne devront pas être traitées avec un produit contenant du metsulfuron-méthyl.</p> <p>Dose :</p> <p>Applications :</p> <p>1 application par an, par culture et par parcelle.</p>						
Epeautre d'hiver	Désherbage	Dicotylédones vivaces, Dicotylédones annuelles	15 G/HA	1	F	5 m
<p>Usage :</p> <p>Uniquement sur céréales d'hiver pour des applications avant repos végétatif. Diminution du stade maximum d'application de BBCH 29 à BBCH 20 pour des raisons de pertinence agronomique.</p> <p>Afin d'éviter la présence de résidus dans les cultures suivantes, ne pas implanter de cultures sur lesquelles le metsulfuron-méthyl n'est pas autorisé, moins de 60 jours après traitement, les cultures ré-implantées moins de 60 jours après traitement ne devront pas être traitées avec un produit contenant du metsulfuron-méthyl.</p> <p>Dose :</p> <p>Applications :</p> <p>1 application par an, par culture et par parcelle.</p>						

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.  
H410 Ne pas polluer d'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.



**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

# ADIAKAR

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
Epeautre d'hiver	Désherbage	Dicotylédones vivaces, Dicotylédones annuelles	30 G/HA	1	F	5 m
<p>Usage :</p> <p>Uniquement sur céréales d'hiver.</p> <p>Pour les applications à 30g/ha du stade BBCH 30 à 39 : uniquement après reprise de la végétation.</p> <p>Afin d'éviter la présence de résidus dans les cultures suivantes, ne pas implanter de cultures sur lesquelles le metsulfuron-méthyl n'est pas autorisé, moins de 60 jours après traitement, les cultures ré-implantées moins de 60 jours après traitement ne devront pas être traitées avec un produit contenant du metsulfuron-méthyl.</p> <p>Dose :</p> <p>Applications :</p> <p>1 application par an, par culture et par parcelle.</p>						
Epeautre d'hiver	Désherbage	Dicotylédones vivaces, Dicotylédones annuelles	25 G/HA	1	F	5 m
<p>Usage :</p> <p>Uniquement sur céréales d'hiver pour les applications après reprise de la végétation.</p> <p>Afin d'éviter la présence de résidus dans les cultures suivantes, ne pas implanter de cultures sur lesquelles le metsulfuron-méthyl n'est pas autorisé, moins de 60 jours après traitement, les cultures ré-implantées moins de 60 jours après traitement ne devront pas être traitées avec un produit contenant du metsulfuron-méthyl.</p> <p>Dose :</p> <p>Applications :</p> <p>1 application par an, par culture et par parcelle.</p>						
Jachère semée de moutarde blanche	Trt Part.Aer.	Limitation pousse et fructification	10 G/HA	1		5 m
<p>Usage :</p> <p>Application du 1er mars au 30 Avril.</p> <p>Afin d'éviter la présence de résidus dans les cultures suivantes, ne pas implanter de cultures sur lesquelles le metsulfuron-méthyl n'est pas autorisé, moins de 60 jours après traitement, les cultures ré-implantées moins de 60 jours après traitement ne devront pas être traitées avec un produit contenant du metsulfuron-méthyl.</p> <p>Dose :</p> <p>Applications :</p> <p>1 application par an, par culture et par parcelle.</p>						

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.  
H410 Ne pas polluer d'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.



**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

# ADIAKAR

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
Jachère semée de navette fourragère	Trt Part.Aer.	Limitation pousse et fructification	10 G/HA	1		5 m
<p>Usage :</p> <p>Application du 1er mars au 30 Avril.</p> <p>Afin d'éviter la présence de résidus dans les cultures suivantes, ne pas implanter de cultures sur lesquelles le metsulfuron-méthyl n'est pas autorisé, moins de 60 jours après traitement, les cultures ré-implantées moins de 60 jours après traitement ne devront pas être traitées avec un produit contenant du metsulfuron-méthyl.</p> <p>Dose :</p> <p>Applications :</p> <p>1 application par an, par culture et par parcelle.</p>						
Jachère semée de phacélie	Trt Part.Aer.	Limitation pousse et fructification	10 G/HA	1		5 m
<p>Usage :</p> <p>Application du 1er mars au 30 Avril.</p> <p>Afin d'éviter la présence de résidus dans les cultures suivantes, ne pas implanter de cultures sur lesquelles le metsulfuron-méthyl n'est pas autorisé, moins de 60 jours après traitement, les cultures ré-implantées moins de 60 jours après traitement ne devront pas être traitées avec un produit contenant du metsulfuron-méthyl.</p> <p>Dose :</p> <p>Applications :</p> <p>1 application par an, par culture et par parcelle.</p>						
Jachère semée de trèfle blanc	Trt Part.Aer.	Limitation pousse et fructification	5 G/HA	1		5 m
<p>Usage :</p> <p>Application du 1er mars au 30 Avril.</p> <p>Afin d'éviter la présence de résidus dans les cultures suivantes, ne pas implanter de cultures sur lesquelles le metsulfuron-méthyl n'est pas autorisé, moins de 60 jours après traitement, les cultures ré-implantées moins de 60 jours après traitement ne devront pas être traitées avec un produit contenant du metsulfuron-méthyl.</p> <p>Dose :</p> <p>Applications :</p> <p>1 application par an, par culture et par parcelle.</p>						

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.  
H410 Ne pas polluer d'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.



**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

## ADIAKAR

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
Jachère semée de trèfle d'Alexandrie	Trt Part.Aer.	Limitation pousse et fructification	10 G/HA	1		5 m
<p>Usage :</p> <p>Application du 1er mars au 30 Avril.</p> <p>Afin d'éviter la présence de résidus dans les cultures suivantes, ne pas implanter de cultures sur lesquelles le metsulfuron-méthyl n'est pas autorisé, moins de 60 jours après traitement, les cultures ré-implantées moins de 60 jours après traitement ne devront pas être traitées avec un produit contenant du metsulfuron-méthyl.</p> <p>Dose :</p> <p>Applications :</p> <p>1 application par an, par culture et par parcelle.</p>						
Jachère semée de trèfle incarnat	Trt Part.Aer.	Limitation pousse et fructification	10 G/HA	1		5 m
<p>Usage :</p> <p>Application du 1er mars au 30 Avril.</p> <p>Afin d'éviter la présence de résidus dans les cultures suivantes, ne pas implanter de cultures sur lesquelles le metsulfuron-méthyl n'est pas autorisé, moins de 60 jours après traitement, les cultures ré-implantées moins de 60 jours après traitement ne devront pas être traitées avec un produit contenant du metsulfuron-méthyl.</p> <p>Dose :</p> <p>Applications :</p> <p>1 application par an, par culture et par parcelle.</p>						
Jachère semée de trèfle violet	Trt Part.Aer.	Limitation pousse et fructification	5 G/HA	1		5 m
<p>Usage :</p> <p>Application du 1er mars au 30 Avril.</p> <p>Afin d'éviter la présence de résidus dans les cultures suivantes, ne pas implanter de cultures sur lesquelles le metsulfuron-méthyl n'est pas autorisé, moins de 60 jours après traitement, les cultures ré-implantées moins de 60 jours après traitement ne devront pas être traitées avec un produit contenant du metsulfuron-méthyl.</p> <p>Dose :</p> <p>Applications :</p> <p>1 application par an, par culture et par parcelle.</p>						

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.  
H410 Ne pas polluer d'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.



**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

# ADIAKAR

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
Jachère semée de vesce commune	Trt Part.Aer.	Limitation pousse et fructification	10 G/HA	1		5 m
<p>Usage :</p> <p>Application du 1er mars au 30 Avril.</p> <p>Afin d'éviter la présence de résidus dans les cultures suivantes, ne pas implanter de cultures sur lesquelles le metsulfuron-méthyl n'est pas autorisé, moins de 60 jours après traitement, les cultures ré-implantées moins de 60 jours après traitement ne devront pas être traitées avec un produit contenant du metsulfuron-méthyl.</p> <p>Dose :</p> <p>Applications :</p> <p>1 application par an, par culture et par parcelle.</p>						
Jachères spontanées toutes cultures	Trt Part.Aer.	Limitation pousse et fructification	10 G/HA	1		5 m
<p>Usage :</p> <p>Application du 1er mars au 30 Avril.</p> <p>Afin d'éviter la présence de résidus dans les cultures suivantes, ne pas implanter de cultures sur lesquelles le metsulfuron-méthyl n'est pas autorisé, moins de 60 jours après traitement, les cultures ré-implantées moins de 60 jours après traitement ne devront pas être traitées avec un produit contenant du metsulfuron-méthyl.</p> <p>Dose :</p> <p>Applications :</p> <p>1 application par an, par culture et par parcelle.</p>						
Orge d'hiver	Désherbage	Dicotylédones vivaces, Dicotylédones annuelles	15 G/HA	1	F	5 m
<p>Usage :</p> <p>Uniquement sur orge d'hiver pour des applications avant repos végétatif. Diminution du stade maximum d'application de BBCH 29 à BBCH 20 pour des raisons de pertinence agronomique.</p> <p>Afin d'éviter la présence de résidus dans les cultures suivantes, ne pas implanter de cultures sur lesquelles le metsulfuron-méthyl n'est pas autorisé, moins de 60 jours après traitement, les cultures ré-implantées moins de 60 jours après traitement ne devront pas être traitées avec un produit contenant du metsulfuron-méthyl.</p> <p>Dose :</p> <p>Applications :</p> <p>1 application par an, par culture et par parcelle.</p>						

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.  
 H410 Ne pas polluer d'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.



**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

# ADIAKAR

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
Orge d'hiver	Dés herbage	Dicotylédones vivaces, Dicotylédones annuelles	25 G/HA	1	F	5 m
<p>Usage :</p> <p>Uniquement sur orge d'hiver pour des applications après la reprise de la végétation.</p> <p>Afin d'éviter la présence de résidus dans les cultures suivantes, ne pas implanter de cultures sur lesquelles le metsulfuron-méthyl n'est pas autorisé, moins de 60 jours après traitement, les cultures ré-implantées moins de 60 jours après traitement ne devront pas être traitées avec un produit contenant du metsulfuron-méthyl.</p> <p>Dose :</p> <p>Applications :</p> <p>1 application par an, par culture et par parcelle.</p>						
Orge d'hiver	Dés herbage	Dicotylédones vivaces, Dicotylédones annuelles	30 G/HA	1	F	5 m
<p>Usage :</p> <p>Afin d'éviter la présence de résidus dans les cultures suivantes, ne pas implanter de cultures sur lesquelles le metsulfuron-méthyl n'est pas autorisé, moins de 60 jours après traitement, les cultures ré-implantées moins de 60 jours après traitement ne devront pas être traitées avec un produit contenant du metsulfuron-méthyl.</p> <p>Dose :</p> <p>Applications :</p> <p>1 application par an, par culture et par parcelle.</p>						
Orge de printemps	Dés herbage	Dicotylédones vivaces, Dicotylédones annuelles	20 G/HA	1	F	5 m
<p>Usage :</p> <p>Uniquement sur orge de printemps.</p> <p>Afin d'éviter la présence de résidus dans les cultures suivantes, ne pas implanter de cultures sur lesquelles le metsulfuron-méthyl n'est pas autorisé, moins de 60 jours après traitement, les cultures ré-implantées moins de 60 jours après traitement ne devront pas être traitées avec un produit contenant du metsulfuron-méthyl.</p> <p>Dose :</p> <p>Applications :</p> <p>1 application par an, par culture et par parcelle.</p>						
Orge de printemps	Dés herbage	Dicotylédones vivaces, Dicotylédones annuelles	30 G/HA	1	F	5 m
<p>Usage :</p> <p>Afin d'éviter la présence de résidus dans les cultures suivantes, ne pas implanter de cultures sur lesquelles le metsulfuron-méthyl n'est pas autorisé, moins de 60 jours après traitement, les cultures ré-implantées moins de 60 jours après traitement ne devront pas être traitées avec un produit contenant du metsulfuron-méthyl.</p> <p>Dose :</p> <p>Applications :</p> <p>1 application par an, par culture et par parcelle.</p>						

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.  
H410 Ne pas polluer d'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.



**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**



## ADIAKAR

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
Prairies non permanentes	Désherbage	Adventices vivaces, Adventices annuelles	15 G/HA	1	7	5 m
<p>Usage :</p> <p>Stade d'application : 6 mois après le semis.</p> <p>Respecter un délai de 7 jours après traitement avant la mise en pâture ou la fauche.</p> <p>Afin d'éviter la présence de résidus dans les cultures suivantes, ne pas implanter de cultures sur lesquelles le metsulfuron-méthyl n'est pas autorisé, moins de 60 jours après traitement, les cultures ré-implantées moins de 60 jours après traitement ne devront pas être traitées avec un produit contenant du metsulfuron-méthyl.</p> <p>Dose :</p>						
Prairies permanentes	Désherbage	Adventices vivaces, Adventices annuelles	15 G/HA	1	7	5 m
<p>Usage :</p> <p>Stade d'application : 6 mois après le semis.</p> <p>Respecter un délai de 7 jours après traitement avant la mise en pâture ou la fauche.</p> <p>Afin d'éviter la présence de résidus dans les cultures suivantes, ne pas implanter de cultures sur lesquelles le metsulfuron-méthyl n'est pas autorisé, moins de 60 jours après traitement, les cultures ré-implantées moins de 60 jours après traitement ne devront pas être traitées avec un produit contenant du metsulfuron-méthyl.</p> <p>Dose :</p>						
Seigle d'hiver	Désherbage	Dicotylédones vivaces, Dicotylédones annuelles	30 G/HA	1	F	5 m
<p>Usage :</p> <p>Uniquement sur seigle d'hiver.</p> <p>Afin d'éviter la présence de résidus dans les cultures suivantes, ne pas implanter de cultures sur lesquelles le metsulfuron-méthyl n'est pas autorisé, moins de 60 jours après traitement, les cultures ré-implantées moins de 60 jours après traitement ne devront pas être traitées avec un produit contenant du metsulfuron-méthyl.</p> <p>Dose :</p> <p>Applications :</p> <p>1 application par an, par culture et par parcelle.</p>						
Seigle d'hiver	Désherbage	Dicotylédones vivaces, Dicotylédones annuelles	25 G/HA	1	F	5 m
<p>Usage :</p> <p>Uniquement sur seigle d'hiver après reprise de la végétation.</p> <p>Afin d'éviter la présence de résidus dans les cultures suivantes, ne pas implanter de cultures sur lesquelles le metsulfuron-méthyl n'est pas autorisé, moins de 60 jours après traitement, les cultures ré-implantées moins de 60 jours après traitement ne devront pas être traitées avec un produit contenant du metsulfuron-méthyl.</p> <p>Dose :</p> <p>Applications :</p> <p>1 application par an, par culture et par parcelle.</p>						

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.  
H410 Ne pas polluer d'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.



**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

# ADIAKAR

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
Seigle d'hiver	Désherbage	Dicotylédones vivaces, Dicotylédones annuelles	15 G/HA	1	F	5 m
<p>Usage :</p> <p>Uniquement sur seigle d'hiver pour des applications avant repos végétatif. Diminution du stade maximum d'application de BBCH 29 à BBCH 20 pour des raisons de pertinence agronomique.</p> <p>Afin d'éviter la présence de résidus dans les cultures suivantes, ne pas implanter de cultures sur lesquelles le metsulfuron-méthyl n'est pas autorisé, moins de 60 jours après traitement, les cultures ré-implantées moins de 60 jours après traitement ne devront pas être traitées avec un produit contenant du metsulfuron-méthyl.</p> <p>Dose :</p> <p>Applications :</p> <p>1 application par an, par culture et par parcelle</p>						
Triticale d'hiver	Désherbage	Dicotylédones vivaces, Dicotylédones annuelles	25 G/HA	1	F	5 m
<p>Usage :</p> <p>Uniquement sur céréales d'hiver pour les applications après reprise de la végétation.</p> <p>Afin d'éviter la présence de résidus dans les cultures suivantes, ne pas implanter de cultures sur lesquelles le metsulfuron-méthyl n'est pas autorisé, moins de 60 jours après traitement, les cultures ré-implantées moins de 60 jours après traitement ne devront pas être traitées avec un produit contenant du metsulfuron-méthyl.</p> <p>Dose :</p> <p>Applications :</p> <p>1 application par an, par culture et par parcelle.</p>						
Triticale d'hiver	Désherbage	Dicotylédones vivaces, Dicotylédones annuelles	30 G/HA	1	F	5 m
<p>Usage :</p> <p>Uniquement sur céréales d'hiver.</p> <p>Pour les applications à 30g/ha du stade BBCH 30 à 39 : uniquement après reprise de la végétation.</p> <p>Afin d'éviter la présence de résidus dans les cultures suivantes, ne pas implanter de cultures sur lesquelles le metsulfuron-méthyl n'est pas autorisé, moins de 60 jours après traitement, les cultures ré-implantées moins de 60 jours après traitement ne devront pas être traitées avec un produit contenant du metsulfuron-méthyl.</p> <p>Dose :</p> <p>Applications :</p> <p>1 application par an, par culture et par parcelle.</p>						

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.  
 H410 Ne pas polluer d'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.



**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

# ADIAKAR

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
Triticale d'hiver	Désherbage	Dicotylédones vivaces, Dicotylédones annuelles	15 G/HA	1	F	5 m

Usage :  
Uniquement sur céréales d'hiver pour des applications avant repos végétatif. Diminution du stade maximum d'application de BBCH 29 à BBCH 20 pour des raisons de pertinence agronomique.

Afin d'éviter la présence de résidus dans les cultures suivantes, ne pas implanter de cultures sur lesquelles le metsulfuron-méthyl n'est pas autorisé, moins de 60 jours après traitement, les cultures ré-implantées moins de 60 jours après traitement ne devront pas être traitées avec un produit contenant du metsulfuron-méthyl.

Dose :

Applications :

1 application par an, par culture et par parcelle.

## Description

## Performance

Le metsulfuron-méthyle est absorbé à la fois par les racines et par les feuilles puis est véhiculé par systémie ascendante et descendante vers les méristèmes au niveau desquels il bloque la division cellulaire. Il agit par inhibition de l'enzyme acétolactate synthase (ALS), indispensable à la synthèse des acides aminés leucine, isoleucine et valine. Il appartient à la famille des sulfonylurées et est classé dans le groupe B de HRAC.

## Dose et Conditions d'emploi

ADIAKAR est sélectif de toutes les variétés actuelles de blé tendre d'hiver, blé dur d'hiver, orge d'hiver, orge de printemps, seigle d'hiver et triticale. Pour toute variété nouvellement inscrite au catalogue, consultez votre conseiller technique habituel. ADIAKAR s'utilise de l'automne au printemps, du stade 3 feuilles au stade dernière feuille développée, à la dose maximale de 30 g/ha.

Blé tendre d'hiver : recommandé sur variétés panifiables et production de semences.

Orge : recommandé sur orge de brasserie IFBM.

Prairies permanentes :

La période optimale d'utilisation peut varier selon les régions. Les applications sont conseillées en fin d'été ou en début d'automne, jusqu'aux premières gelées, sur des adventices en condition de pousse toujours active pour favoriser une bonne absorption du produit. Ne pas traiter en conditions sèches ou après les premières gelées. Ne pas traiter au printemps.

Les légumineuses, comme le trèfle blanc, sensibles à ADIAKAR, recolonisent la prairie dès le printemps suivant l'application. Certaines graminées peuvent montrer un léger jaunissement ou tassement végétatif mais reprennent, au cours du printemps suivant, leur vigueur normale.

Concernant le metsulfuron-méthyl: Afin d'éviter la présence de résidus dans les cultures suivantes, ne pas implanter de cultures sur lesquelles le metsulfuron-méthyl n'est pas autorisé, moins de 60 jours après traitement, les cultures ré-implantées moins de 60 jours après traitement ne devront pas être traitées avec un produit contenant du metsulfuron-méthyl.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.  
H410 Ne pas polluer d'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.



**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

# ADIAKAR

## Recommandations

Ne pas respirer les brouillards de pulvérisation.

Ne pas appliquer en cas de vent ou de pluie.

Se laver les mains et le visage dès la fin du traitement, et avant toute prise de nourriture. Stocker hors de portée des enfants.

## Mélanges

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques officiels.

## Informations réglementaires

Nom commercial :

ADIAKAR



Mention d'avertissement :

Attention

Mention de danger :

**EUH401** Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.  
**H410** Ne pas polluer d'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Conseils de prudence :

**P273** Éviter le rejet dans l'environnement.  
**P391** Recueillir le produit répandu.  
**P501** Éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

**SP 1** Ne pas polluer d'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.  
**SPe 1** Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du metsulfuron-méthyle plus d'une année sur deux suite à une utilisation sur céréales d'hiver avant repos végétatif.  
**SPe 2** Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45 %  
**SPe 3** Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.  
H410 Ne pas polluer d'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.



**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

# ADIAKAR

non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

DRE	6h
Détenteur homologation :	ROTAM AGROCHEMICAL EUROPE LIMITED
Marque déposée :	ROTAM AGROCHEMICAL EUROPE LIMITED
Réglementation transport ADR :	Voir FDS

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.  
H410 Ne pas polluer d'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.



**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**